

DEPARTEMENT
DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'ASSAINISSEMENT DE
LA REGION DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

Arrondissement de
Saint-Germain-en-Laye

Siège : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

SEANCE DU
6 juin 2024

PUBLIE LE : 21 JUIN 2024

Délibération n°240606-6 : Adhésion au groupement de commandes pour la reliure des actes administratifs et/ou de l'état civil 2025-2029

L'an deux mille vingt-quatre, le six juin à vingt heures, le Comité du Syndicat Intercommunal pour l'assainissement de la Région de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par le Président le trente mai, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **François ROUSSEL-DEVAUX**, 1^{er} Vice-président, puis de Monsieur **Arnaud PERICARD**, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 6 JUIN 2024

PRESENTS

CHAMBOURCY	François ALZINA, DELEGUE TITULAIRE Marie-Pascale TUVI, DELEGUEE TITULAIRE
L'ETANG-LA-VILLE	Stéphane POUILLARD, DELEGUE SUPPLEANT
LE PORT-MARLY	François ROUSSEL-DEVAUX, DELEGUE TITULAIRE Rodolphe SOUCARET, DELEGUE TITULAIRE Nicole GAUTIER, DELEGUE SUPPLEANT
LOUVECIENNES	Isabelle DE TONQUEDEC, DELEGUEE TITULAIRE
MAREIL-MARLY	Jean-Pierre THOMAS, DELEGUE SUPPLEANT
MARLY-LE-ROI	Benoît BURGAUD, DELEGUE TITULAIRE Jean-Luc GAGNIERE, DELEGUE TITULAIRE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	Arnaud PERICARD, PRESIDENT Serge MIRABELLI, DELEGUE TITULAIRE

ABSENTS EXCUSES

CHAMBOURCY	Bernard FERRU, DELEGUE SUPPLEANT
L'ETANG-LA-VILLE	Claude CABOCEL, DELEGUE TITULAIRE Jean-Jacques LACHETEAU, DELEGUE TITULAIRE Olivia FOUCAUD-ROYER, DELEGUEE SUPPLEANTE
LE PECQ	Raphaël DOAN, DELEGUE TITULAIRE Véronique BESSE, DELEGUEE TITULAIRE Luc BESSETTES, DELEGUE SUPPLEANT Pascal SIMONNET, DELEGUE SUPPLEANT
LE PORT-MARLY	Romarc LENOIR, DELEGUE SUPPLEANT
LOUVECIENNES	Christian PERSIAUX, DELEGUE TITULAIRE Christine MERCURI, DELEGUEE SUPPLEANTE Murielle CHARLES-BERETTI, DELEGUEE SUPPLEANTE
MAREIL-MARLY	Jean-Bernard BISSON, DELEGUE TITULAIRE Laurence ROUSSEAU, DELEGUEE TITULAIRE
MARLY-LE-ROI	Gilles MORINI, DELEGUE SUPPLEANT
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	Cyril JARNET, DELEGUE SUPPLEANT Christine GOTTI, DELEGUEE SUPPLEANTE

Communes non représentées : LE PECQ

Assistaient à la séance

Monsieur Philippe LE BEULZE, Directeur Général mutualisé des services d'Unilys
Madame Agnès CHEVALIER, Responsable du service secrétariat/assemblées d'Unilys

Nombre de communes	:	8
QUORUM	:	9
<u>Délégués présents</u>	:	12
<u>Pouvoirs</u>	:	/
<u>Délégués comptant pour le vote</u>	:	10

OBJET : ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA RELIURE DES ACTES ADMINISTRATIFS ET/OU DE L'ETAT CIVIL 2025-2029

RAPPORTEUR : Monsieur ROUSSEL-DEVAUX, Vice-Président

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU le Décret n° 2010-783 du 11 juillet 2010 sur la tenue des registres administratifs ;

VU l'arrêté du 22 février 1968 pris en application de l'article 2 du décret n° 68-148 du 15 février 1968 sur la tenue des registres d'état civil ;

VU la convention constitutive du groupement de commandes signée du Président du Centre interdépartemental de gestion de la Grande Couronne de la Région Ile-de-France (CIG) le 19 décembre 2023 ;

CONSIDERANT que l'actuel groupement de commandes et le marché public notifié le 3 février 2021 qui en est issu arrivent à échéance.

CONSIDERANT que dans ce contexte le CIG lance un nouveau groupement de commandes, pour le même objet, afin de prendre la suite directe ;

CONSIDERANT qu'à cette fin une convention constitutive du groupement de commandes a été établie par le CIG et signée par ce dernier le 19 décembre 2023 ;

CONSIDERANT que ladite convention précise que la mission du CIG ne donne pas lieu à rémunération ;

LE COMITE,

Après avoir entendu les explications de son Vice-Président et en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

DECIDE d'adhérer au groupement de commandes pour la reliure des actes administratifs et/ou de l'état civil 2025-2029 lancé par le Centre interdépartemental de gestion de la Grande Couronne de la Région Ile-de-France.

APPROUVE la convention constitutive du groupement de commandes désignant le Centre interdépartemental de gestion de la Grande Couronne de la Région Ile-de-France comme coordonnateur du groupement habilité à signer et notifier le marché selon les modalités fixées dans cette convention.

AUTORISE le Président à signer ladite convention constitutive du groupement de commandes valant engagement contractuel du groupement de commandes, ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

APPROUVE la commande de reliure d'actes, en fonction des besoins, dans le cadre du marché public notifié via le groupement de commandes.

Fait à Saint Germain en Laye, le 21 JUIN 2024

Transmis en préfecture et affiché le 21 JUIN 2024

Rodolphe SOUCARET
Secrétaire de séance

Pour Extrait Conforme

Arnaud PERICARD
Président du Syndicat Intercommunal